



# Equité dans le déroulement des épreuves de rattrapage à l'université

Par étudiantparis, le 24/05/2019 à 17:46

Bonjour,

Etudiant en formation continue, je suis inscrit en Licence professionnelle Intervention sociale.

J'ai déjà deux master 2. L'un en management et l'autre en sociologie.

En raison d'une hospitalisation de plusieurs jours au mois de mars , j'ai été absent lors d'un contrôle d'économie.

Pour cette épreuve, l'enseignant avait autorisé aux étudiants : les notes de cours et l'accès à Google via les téléphones portables .

J'ai été informé le 21/05 que dans le cadre du cours d'économie, je devrais refaire un contrôle le 4/06 (avec un sujet différent de celui donné en mars au reste de la classe) mais que je n'aurai le droit à aucun support (ni notes de cours, ni internet).

Je trouve que ces conditions d'examens sont inéquitables. Sont-elles pour autant contraire aux règlements selon vous ? Merci pour votre aide